



Majoration de 20000 euros pour le prêt à 0 % pour les maisons bbc

Par **jslp**, le **25/05/2010** à **18:12**

Bonjour,

Un texte de loi de JANVIER 2010 précise que pour un prêt immobilier pour une maison BBC (bâtiment basse consommation), une majoration de 20000 euros est accordée pour le prêt à 0%.

C'est notre cas mais la banque auprès de laquelle nous avons contracté un prêt nous a fait attendre et attendre prétextant que son logiciel pour ce genre de demande n'était pas prêt. Nous avons dû nous résoudre finalement à nous passer de cette aide à laquelle nous avons pourtant droit.

Peut-on demander des dommages et intérêts à la banque ?

D'avance merci

cordialement

nicolas FUMEY